



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du 27 juillet 2020

Délibération n° 2020-0021

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conseil d'administration et assemblées générales de la société publique locale (SPL) gestion des espaces publics du Rhône Amont (SEGAPAL) - Désignation de représentants du Conseil

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : Lundi 13 juillet 2020

Secrétaire élu : Monsieur Matthieu Vieira

Affiché le : Mercredi 29 juillet 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barla, Mme Benahmed, MM. Blache, Boumertit, Bréaud, Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Buffet, Mmes Burillon, Cardona, M. Chambon, Mme Charnay, M. Cochet, Mme Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Dalby, David, Debû, Mme Dehan, MM. Dossus, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Edery, El Faloussi, Fautra, Fontaine, Fontanges, M. Gascon, Mmes Georgel, Giromagny, MM. Gomez, Grivel, Grouit, Mme Jannot, MM. Le Faou, Legendre, Lungenstrass, Marguin, Marion, Millet, Mône, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mmes Percet, Popoff, Prost, M. Quiniou, Mme Roch, M. Rudigoz, Mmes Saint-Cyr, Sarselli, MM. Sellès, Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Vergiat), MM. Barge (pouvoir à Mme El Faloussi), Benzeghiba (pouvoir à Mme Crédoz), Blein (pouvoir à Mme Prost), Mmes Borbon (pouvoir à M. Brumm), Bouagga (pouvoir à M. Artigny), Bramet-Reynaud (pouvoir à M. Bréaud), Brossaud (pouvoir à Mme Hemain), M. Bub (pouvoir à Mme Vessiller), Mmes Burricand (pouvoir à M. Millet), Cabot (pouvoir à Mme Khelifi), Chadier (pouvoir à Mme Fontanges), MM. Charmot (pouvoir à M. Mône), Cohen (pouvoir à M. Cochet), Mme Coin (pouvoir à Mme Saint-Cyr), M. Da Passano (pouvoir à Mme Jannot), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Moreira), MM. Devinaz (pouvoir à M. Payre), Diop (pouvoir à M. Legendre), Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mmes Dupuy (pouvoir à M. Vincendet), Fournillon (pouvoir à Mme Cardona), Frety-Perrier (pouvoir à M. Kohlhaas), MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Geourjon (pouvoir à M. Pelaez), Girard (pouvoir à Mme Corsale), Godinot (pouvoir à Mme Vacher), Mme Guerin (pouvoir à M. Badouard), MM. Kabalo (pouvoir à Mme Jannot), Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Mme Lagarde (pouvoir à M. Blanchard), M. Lassagne (pouvoir à Mme Nachury), Mme Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), MM. Maire (pouvoir à M. Athanaze), Monot (pouvoir à Mme Groperrin), Perez (pouvoir à Mme Baume), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Azcué), M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Picot (pouvoir à Mme Panassier), MM. Pillon (pouvoir à M. David), Portier (pouvoir à M. Bagnon), Mme Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), MM. Rantonnet (pouvoir à Mme Fautra), Ray (pouvoir à M. Guelpa-Bonaro), Mme Reveyrand (pouvoir à M. Van Styvendael), M. Roustan (pouvoir à M. Camus), Mmes Runel (pouvoir à Mme Edery), Sechaud (pouvoir à M. Longueval), M. Seguin (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Sibeud (pouvoir à M. Pelaez), M. Uhlich (pouvoir à M. Smati).

Absents non excusés : Mme Frier.

Conseil du 27 juillet 2020**Délibération n° 2020-0021**

commission principale :
objet : Conseil d'administration et assemblées générales de la société publique locale (SPL) gestion des espaces publics du Rhône Amont (SEGAPAL) - Désignation de représentants du Conseil
service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 juillet 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La société d'économie mixte (SEM) SEGAPAL a été créée en 1979 afin de gérer le grand parc de Miribel Jonage. Le 29 juin 2012, cette SEM s'est transformée en SPL qui revêt la forme d'une société anonyme et est détenue à 100 % par des collectivités territoriales. Elle a pris le nom de Société de gestion des espaces publics du Rhône Amont. Son nom commercial reste SEGAPAL.

L'objet de la SPL SEGAPAL est l'exploitation, la gestion, la réalisation, la création et la mise en valeur, par tous les moyens, d'espaces publics. Elle assure sur ses territoires l'entretien, la surveillance, l'animation, la mise en valeur des sites, l'organisation d'événements, la communication et la promotion des sites. Ses missions d'entretien et de gestion s'entendent aussi bien sur terre que sur eau.

II - Modalités de représentation

La SEGAPAL compte 20 membres.

Les modalités de représentation au sein du conseil d'administration et la répartition du capital de la SPL sont les suivantes :

Membres de la SPL	Capital détenu (en %)	Nombre de représentants au conseil d'administration
Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel Jonage (SYMALIM)	58,84	12
Métropole de Lyon	18,76	3
Communauté de communes Miribel et Plateau	4,12	3
Villeurbanne	2,87	1
Département du Rhône	2,68	1
Département de l'Ain	2,68	1
Communauté de communes de la Côtière à Montluel	0,72	représentée à l'assemblée spéciale
Meyzieu	0,72	représentée à l'assemblée spéciale
Décines Charpieu	0,72	représentée à l'assemblée spéciale
Vaulx en Velin	0,72	représentée à l'assemblée spéciale
Rillieux la Pape	0,72	représentée à l'assemblée spéciale
Miribel	0,72	représentée à l'assemblée spéciale

Membres de la SPL	Capital détenu (en %)	Nombre de représentants au conseil d'administration
Thil	0,72	représentée à l'assemblée spéciale
Neyron	0,72	représentée à l'assemblée spéciale
Nievoz	0,72	représentée à l'assemblée spéciale
Jons	0,72	représentée à l'assemblée spéciale
Jonage	0,72	représentée à l'assemblée spéciale
Beynost	0,72	représentée à l'assemblée spéciale
Saint Maurice de Beynost	0,72	représentée à l'assemblée spéciale
Villette d'Anthon	0,72	représentée à l'assemblée spéciale

En outre, chaque membre de la SPL dispose d'un délégué aux assemblées générales (ordinaire et extraordinaire).

La Métropole de Lyon doit donc désigner, pour la durée du mandat, 3 représentants au conseil d'administration et un délégué aux assemblées générales de la SEGAPAL ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne :

a) - pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration de la SPL SEGAPAL :

Titulaires
1 – Catherine CREUZE
2 – Nathalie DEHAN
3 – Issam BENZEGHIBA

b) - Catherine CREUZE pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein des assemblées générales de la SPL SEGAPAL.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juillet 2020.